



## Nouveau coup fourré de l'Agence du TIG

**La CGT IP a dénoncé avec force la création de l'Agence du TIG dans son principe même comme son fonctionnement. La CGT IP a toujours déploré que la DAP abandonne puis externalise une mission primordiale des SPIP : celle plus large du *partenariat*. La recherche de partenaires est une nécessité pour que les SPIP exercent pleinement leurs missions. Plutôt que de cantonner les corps de direction à exercer un contrôle patriarcal aussi inutile que stérile sur les équipes, il eut été plus porteur, pour eux comme pour les services, de les positionner sur leurs missions statutaires.**

Faute de cela, ce sont tous les développements de réseaux partenariaux qui sont en souffrance. Qu'il s'agisse d'accès aux soins, à un hébergement, à la culture ou à l'insertion professionnelle.

**L'Agence du TIG est un héritage de cela. On ne doit une attention portée sur ce champ exclusif qu'à une marotte présidentielle qui a décidé dans la précipitation et dans l'irrespect le plus total des missions des SPIP, de cette création aussi superficielle qu'inutile. Deux ans après, elle trouve déjà ses limites.**

Ce printemps, l'Agence, avec la caution de la DAP, s'illustre de nouveau par un mépris du dialogue social le plus élémentaire, et pire pour ses personnels, une totale indifférence de leurs droits à mobilité comme l'absence de prise en compte de leur expérience et des conséquences sur les vies personnelle et familiale de l'ensemble des agents en attente d'une mutation.

C'est ainsi qu'après coup et parce que l'information se diffuse bien malgré elle, que la DAP a consenti à communiquer sur la nouvelle convention entre la DAP et la PJJ qui voit arriver une nouvelle profession pour occuper la fonction de RT TIG : les éducateurs PJJ. Cela entraîne de fait la transformation de la fiche de poste initiale des référents en dehors de toute instance. Rappelons d'ailleurs que la première fiche de poste n'avait pas davantage fait l'objet d'une quelconque concertation ou présentation en instance.

Faute de l'avoir discutée au préalable, voire de l'avoir sciemment organisée, l'Agence, vient ainsi perturber ce moment important dans la vie professionnelle des agent.es qu'est la campagne de mobilité. Évidemment, les collègues CPIP devenus RT qui souhaitent réintégrer un SPIP doivent en avoir la possibilité, mais dans le respect des règles communes et pas après une tentative de jeu de dupes.

**Alors que chaque poste est soupesé, et en pleine élaboration des organigrammes, il devient urgent de clarifier les positions administratives des référent.es.**

➡ La CGT IP le rappelle avec force à cette occasion : l'agence utilise des CPIP, et bientôt des éducateurs PJJ à tort puisque ces missions relèvent clairement et exclusivement de celles des corps de direction.

Pour la CGT IP, le message est clair : l'Agence continue à fonctionner en électron libre, et la dérive n'est pas loin de la voir se transformer en une nouvelle entité juridique qui confisquerait le travail de prospection, puis confierait les placements à de futurs « sucres rapides ».

Ce d'autant plus qu'à la lumière du décret sur la déjudiciarisation des TIG (affectations et habilitations), il est palpable que des prérogatives promises ou confiées aux DFSPIP soient en fait déléguées à l'Agence et pèsent sur les RT. Si l'ATIGIP a pour objet le développement de son réseau et la valorisation de ses personnels, nul doute qu'elle peut se diriger vers le domaine des arts et spectacles et plus encore vers l'activité de marionnettiste.

**Si l' ATIGIP veut exister par elle-même, qu'elle cesse de priver les services de la DAP ou de la PJJ de personnels précieux, et tant qu'elle est placée sous l'autorité de notre administration, elle doit se plier aux règles du dialogue social.**

🔊 La CGT IP exige que les missions de l'agence reviennent aux cadres de nos administrations comme elle alerte sur le nécessaire repositionnement des cadres sur le champ du développement du réseau partenarial des SPIP.

🔊 La CGT IP exige que les résultats des mobilités des corps des CPIP et des DPIP ne soient pas retardés par cet additif.

🔊 Enfin, la CGT IP exige que la DAP comme l'Agence démontrent enfin du respect à ses personnels et cesse de morceler les missions de chaque corps pour les confier à d'autres.

**L'identité professionnelle de chaque corps peut évoluer mais ne doit jamais se confondre ou se perdre. La CGT ne cessera de le dénoncer et restera combative pour les préserver.**